

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,  
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la circulaire de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 24 septembre 2022 relative à la déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Plan de sobriété énergétique de l'IEP**

Le conseil d'administration approuve le plan de sobriété énergétique de l'Institut tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 25  
Majorité des présents et représentés : 13

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence



**DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION :** 29/03/2023

Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence

# PROJET DE PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE



# Table des matières

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>I. ACTIONS SUR LES LOCAUX, EQUIPEMENTS ET PARC VEHICULES.....</b>	<b>4</b>
<b>A. Mesures à court terme (2022-2023).....</b>	<b>4</b>
1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage.....	4
2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique.....	5
<b>B. Mesures à moyen / long termes (2023-2024 et au-delà).....</b>	<b>6</b>
1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage.....	6
2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique.....	6
3. Mesures de réductions des consommations d'eau.....	6
4. Mesures de réductions des consommations de carburant.....	6
<b>II. ADAPTATION DU COMPORTEMENT, EVOLUTION DES HABITUDES.....</b>	<b>7</b>
<b>III. ACTIONS SUR LE MOYEN / LONG TERME .....</b>	<b>8</b>
<b>A. Evolution organisationnelle .....</b>	<b>8</b>
<b>B. Sensibilisation des publics (Personnel, Etudiants, Autres Usagers) .....</b>	<b>8</b>
<b>C. Evolution des pratiques administratives et pédagogiques.....</b>	<b>8</b>

## PRÉAMBULE

---

Face à la crise énergétique provoquée par la Guerre en Ukraine, l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence entend participer activement à l'effort collectif de réduction des consommations énergétiques.

La démarche entreprise par l'établissement s'articule sur deux échelles de temps :

- d'une part dans le contexte de l'urgence, avec comme premier jalon, le passage de cet hiver;
  - d'autre part, les objectifs en faveur de la transition écologique, fixés sur le long terme par le Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET), à savoir :
- identifier les consommations énergétiques de tous nos sites sur l'année de référence (2019)
  - par rapport à l'année de référence, réduire nos consommations de 40% en 2030
  - réduire nos consommations de 50% en 2040
  - réduire nos consommations de 60% en 2050

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du plan de sobriété représente face à l'urgence, une étape intermédiaire par rapport au DEET; soit, l'objectif de réduction des consommations énergétiques de 10% d'ici à 2024 par rapport à l'année 2019 (année de référence).

Pour répondre à cet objectif, l'établissement envisage d'agir sur les leviers ci-dessous:

- amélioration de la performance énergétique des bâtiments (remplacement de menuiseries extérieures) ;
- utilisation d'équipements à haute performance énergétique ;
- installation de dispositifs de contrôle et gestion d'équipements (gestion technique du bâtiment) ;
- évolution des modalités d'exploitation des bâtiments (adaptation des consignes de température, extinction des locaux inoccupés, etc.) ;
- adaptation de l'aménagement des locaux ;
- évolution du comportement des occupants ;

Le présent plan énumère de façon synthétique les mesures envisagées par l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence. Ces mesures concernent l'ensemble de la communauté ainsi que la totalité des locaux au sein desquels se déroulent les activités. Elles visent à agir sur le comportement, les habitudes des occupants, l'organisation des activités, à court, moyen terme.

**Pour rappel, la communauté de l'école se compose de :**

- 1 700 étudiants (dont 250 internationaux)
- 45 associations étudiantes
- 60 enseignants en poste (dont 33 enseignants-chercheurs) + 450 intervenants vacataires + une douzaine d'enseignants-chercheurs invités chaque année
- 62 personnels techniques et administratifs

**Le parc immobilier utilisé par l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence se décompose comme suit :**

- *Bâtiment Saporta*

Représentant une superficie totale de 1 975 m<sup>2</sup> SHON, le bâtiment permet l'accueil d'environ 300 étudiants et une quarantaine de postes de travail administratifs.

- *Bâtiment Sainte-Marie*

Représentant une superficie totale de 2 376 m<sup>2</sup> SHON, le bâtiment permet l'accueil d'environ 700 étudiants et contient 4 postes de travail administratifs.

- *Bâtiment Marceau Long*

Représentant une superficie de 623 m<sup>2</sup> de SHON, le bâtiment permet d'accueillir un effectif de 140 étudiants et contient une quinzaine de postes de travail.

- *Bâtiment Espace Philippe Séguin*

Représentant une superficie de 2 691 m<sup>2</sup> de SHON, le bâtiment permet d'accueillir un effectif d'environ 600 étudiants, il contient une quarantaine de postes de travail.

# I. ACTIONS SUR LES LOCAUX, EQUIPEMENTS ET PARC VEHICULES

---

## A. Mesures à court terme (2022-2023)

### 1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage

- Bâtiment Saporta :

1. Réglage et blocage des consignes de température à 19° C sur les robinets thermostatiques des radiateurs.
2. Réglage de la consigne de température de la CTA de l'amphithéâtre René Cassin, à 19° C. En compatibilité avec les objectifs de renouvellement de l'air dans les locaux, notamment pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, aucune modification ne sera apportée au réglage de de ventilation (proportion air neuf / air recyclé).
3. Fermeture des robinets des radiateurs dans les circulations, lieux de stockage et espaces non-occupés.

- Bâtiment Sainte-Marie :

1. Réglage et blocage des consignes de température à 19° C sur les robinets thermostatiques des radiateurs.
2. Fermeture des robinets des radiateurs dans les circulations, lieux de stockage et espaces non-occupés.

- Bâtiment Marceau Long :

Le bâtiment dispose de deux dispositifs de chauffage (une chaudière à condensation alimentée par le gaz, une pompe à chaleur alimentée par le réseau électrique). La chaudière sera maintenue à l'arrêt, au profit de la pompe à chaleur.

- Bâtiment Espace Philippe Séguin :

Le site vient tout juste d'être raccordé au réseau urbain de chaleur, entraînant, de ce fait, le démantèlement de la chaudière au gaz et la résiliation de l'abonnement gaz correspondant.

### **Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments**

- Entretien des chaudières pour optimisation des performances.
- Mise en route tardive et arrêt anticipé des systèmes de chauffage au gaz, de façon à raccourcir la saison de chauffage.

Hypothèse retenue : de la mi-novembre 2022 à la première quinzaine d'avril 2023.

## 2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique

- Bâtiment Saporta :
  1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur les systèmes réversibles desservant les bureaux ainsi que les espaces de travail collaboratifs.
  2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes :  
du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h 15  
le samedi, de 7 h 30 à 17 h 15
  
- Bâtiment Sainte-Marie :
  1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur la CTA de l'amphithéâtre Bruno Étienne. En compatibilité avec les objectifs renouvellement de l'air dans les locaux, notamment pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, aucune modification ne sera apportée au réglage de de ventilation (proportion air neuf / air recyclé).
  2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes :  
du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h 15  
le samedi, de 7 h 30 à 17 h 15
  
- Bâtiment Marceau Long :
  1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur les systèmes réversibles desservant les bureaux et la salle de réunion visioconférence.
  2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes : du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h15
  
- Bâtiment Espace Philippe Séguin :
  1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C sur les systèmes réversibles desservant les bureaux ainsi que les espaces d'accueil, détente et reprographie.
  2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes : du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h15
  3. Programmation de l'éclairage public pour une extinction entre 23h et 5h30

### **Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments**

- Entretien des systèmes réversibles et pompes à chaleur, pour optimisation des performances.
- Collecte et consignation de tous les appareils électriques de chauffage d'appoint (interdiction d'usage).
- Mise à l'arrêt de tous les sèche-mains électriques (mise à disposition de papier).
- Réglage des températures de consigne à 16° C la nuit et à 8° C pour une période d'inoccupation supérieure à trois jours.
- Mise à l'arrêt des équipements audiovisuels sur les périodes de vacances (décembre et août)

## B. Mesures à moyen / long termes (2023-2024 et au-delà)

### 1. [Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage](#)

- Bâtiment Saporta :

Isolation, calorifugeage des canalisations de chauffage traversant des espaces non-chauffés. → courant 2023

- Bâtiment Sainte-Marie :

Isolation, calorifugeage des canalisations de chauffage traversant des espaces non-chauffés. → courant 2023

- Bâtiment Espace Philippe Séguin :

Remplacement des menuiseries (menuiserie PVC abimées → remplacement par des menuiseries en aluminium) → 2023/2024

### 2. [Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique](#)

#### **Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments**

- Remplacement des éclairages existants par des modèles LED sur 100 % des points lumineux.
- Installation de détecteurs de mouvement pour les éclairages des sanitaires, salles de réunion, lieux communs et circulations (un point lumineux sur deux).
- Pilotage de l'alimentation électrique des chauffe-eaux pour une production exclusivement durant les heures creuses (nuit).

### 3. [Mesures de réductions des consommations d'eau](#)

#### **Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments**

Remplacement des robinets existants par des robinets à commande automatique sur 100 % des sanitaires.

### 4. [Mesures de réductions des consommations de carburant](#)

#### **Remplacement progressif des trois véhicules du parc roulant**

- Remplacement du véhicule Citroën C5 (carburant diesel) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2023
- Remplacement du véhicule Renault Kangoo gris (carburant diesel) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2024
- Remplacement du véhicule Renault Kangoo blanc (carburant essence) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2025
- Installation de stationnements sécurisés supplémentaires pour les vélos → Site EPS, pour favoriser l'usage du vélo.

## II. ADAPTATION DU COMPORTEMENT, EVOLUTION DES HABITUDES

---

**Politique générale à intégrer par l'ensemble de la communauté à décliner dans les outils de communication :**

- Fermeture des portes et fenêtres extérieures donnant sur des locaux chauffés.
- Extinction des éclairages dans les espaces inoccupés (bureaux et salles de réunion)
- Extinction des appareils en veille et inutilisés sur des longues durées (ordinateurs, photocopieurs et imprimante, la nuit et le week-end)
- En voiture :
  - Rouler à vitesse modérée pendant les cinq premiers kilomètres
  - Ne pas pousser le régime moteur
  - Vérifier la pression des pneus
  - Ne pas abuser de la climatisation
  - Limiter la vitesse à 110 Km/h <sup>1</sup> sur autoroute durant les déplacements professionnels.
- Recours volontaire au covoiturage
- Voyage en train, plutôt que l'avion pour des trajets professionnels de moins de 4 heures.
- Voyage en train ou transports communs plutôt que la voiture, lorsque c'est possible.
- Recours au télétravail afin de réduire la consommation de carburant et mieux faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.<sup>2</sup>
- Recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides, pour limiter les déplacements.

---

<sup>1</sup> Cette mesure permet un gain de 20% de carburant.

<sup>2</sup> Le gouvernement prévoit une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15 % afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023



### **III. ACTIONS SUR LE MOYEN / LONG TERME**

---

#### **A. Evolution organisationnelle**

- Organisation du télétravail et articulation avec les enseignements, pour permettre la fermeture complète de certains bâtiments (Marceau Long, EPS).
- Report d'activités événementielles, dans la mesure du possible.

#### **B. Sensibilisation des publics (personnel, étudiants, autres usagers)**

- Élaboration et déploiement d'un plan de sensibilisation et de formation aux pratiques écoénergétiques.
- Élaboration et déploiement d'un plan de communication sobriété énergétique et transition écologique.

#### **C. Evolution des pratiques administratives et pédagogiques**

- Mise en évidence d'une politique de limitation du papier imprimé (impression de courriels ...).
- Mise en évidence d'une politique d'optimisation du stockage numérique (limitation des versions identiques...).
- Utilisation de la commande publique comme levier d'amélioration de l'emprunte carbone des fournisseurs
- Développement des actions d'audit énergétique, de diagnostic d'efficacité énergétique et de management de l'énergie.